



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Insertion des jeunes sur le marché du travail et covid-19

Question écrite n° 29178

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences de la crise sanitaire du covid-19 sur l'évolution du marché du travail, et plus particulièrement sur l'insertion professionnelle des jeunes. Comme chaque année, de nombreux jeunes terminent leurs études à la fin de l'année scolaire et universitaire et vont se retrouver à la recherche de leur premier emploi, comme d'ailleurs les jeunes demandeurs d'emploi inscrits auprès des missions locales, des services de Pôle emploi et des entreprises de travail intérimaire. Ils postuleront pour leur premier emploi dans une situation économique et sociale particulière marquée par la nécessité pour les entreprises de retrouver une activité économique normale et de sortir progressivement leurs salariés des dispositifs de chômage partiel. Dans ce contexte, les perspectives de premier emploi et les offres des entreprises seront inéluctablement rares, voire parfois inexistantes. Cette jeune génération, dont les membres se retrouvent sur le marché du travail à compter du 11 mai 2020, à la sortie de leurs études, de leurs parcours de qualification, ou déjà inscrits comme demandeurs d'emploi avant le covid-19, risque par conséquent d'être une génération sacrifiée, condamnée au chômage pour de longs mois. Il est donc de la responsabilité des pouvoirs publics d'amortir ce choc et de prendre des initiatives pour appréhender la situation de ces jeunes. Dans cette perspective, il lui demande de préciser les mesures spécifiques envisagées pour accompagner la jeunesse de France dans son insertion professionnelle de l'après covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29178

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2020](#), page 3184

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)